

Beauvais, le 5 décembre 2023

Dossier suivi par :
Amanda JOSEPH
Nadège DÉCAVÉ
Réf. : n° 63 /2023-2024
ce_desco60-1@ac-amiens.fr
03 44 06 45 54

Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de l'Oise
22 avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale de l'Oise

à

Direction Départementale des Territoires
Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme
et de l'Energie
40, rue Jean Racine
BP 20317
60021 BEAUVAIS cedex
A l'attention de Monsieur Stéphane CARIN

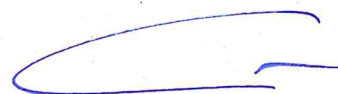
Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) commune d'ANTILLY

Références : Votre courrier en date du 27 novembre 2023

Par courrier visé en référence, vous avez bien voulu me transmettre la demande de révision du PLU pour la commune d'ANTILLY.

L'école d'ANTILLY accueille une classe isolée de 26 élèves (CP-CE1).

Après avoir pris l'attache de Madame l'Inspectrice de la circonscription de CREPY-EN-VALOIS, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'école d'ANTILLY fait partie du regroupement BETZ-ANTILLY-BARGNY. Il est regrettable que la commune se soit opposée à la fermeture de la classe. Cette dernière aurait pu être accueillie dans une école de 7 classes, ainsi les élèves auraient évité des déplacements supplémentaires (périscolaire et lieu de restauration regroupé sur BETZ).



Hervé SEBILLE